

décroissent pas avec le temps. Ce serait cependant une illusion de croire qu'on peut communiquer au monde l'intérêt que l'on trouve soi-même à parler de sa paroisse. Telle n'est pas notre prétention en faisant ici l'histoire abrégée de nos fiefs d'Yamachiche.

Il est peut-être à propos de faire remarquer ici que les fiefs nommés dans la proclamation d'érection civile de la paroisse en 1722, étaient au nombre de trois seulement, Grosbois, Gatineau et Dumontier, et que plus tard il y avait cinq seigneuries dans ses limites.

Voici comment cela s'est produit : Grosbois avait été divisé en deux, Grosbois-Ouest et Grosbois-Est, appartenant à des seigneurs différents ; ensuite un autre fief fut concédé en prolongation du fief Gatineau, sur une profondeur de 4 lieues, distincte de l'ancien fief Gatineau qui n'avait qu'une lieue de profondeur. Ce cinquième fief tombait sous la juridiction ecclésiastique du curé d'Yamachiche. Sous les trois mêmes noms, nous aurons donc à parler de cinq fiefs.

---